

### EDITO

## LES RETRAITES SUR FOND D'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE

L'été a été marqué par des événements climatiques inhabituels : canicules et manque d'eau en France, feux de forêts (Sibérie, Amazonie, Afrique subsaharienne, Indonésie, ...), fonte de glaciers... pendant que le gouvernement français tarde à prendre des mesures efficaces de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique. En témoignent la persistance d'arrosages en plein soleil, les fermetures de gares ou les relations ferroviaires remplacées par autocars et camions, ... La prise de conscience de l'urgence climatique et sociale grandit : plus de quatre millions de personnes, des jeunes en majorité, le 20 septembre, en manifestation pour le climat, dans plus d'une centaine de pays ; « Marche pour le climat et la justice sociale » du 21 septembre en France, à laquelle SNESUP et FSU ont appelé.

Une grève particulièrement longue s'est poursuivie tout l'été dans les services d'urgence asphyxiés par le manque de personnels, le manque de lits et l'absence d'attractivité salariale. Les mesures présentées par Agnès Buzyn, dont certaines visent à désengorger les urgences mais dont le financement provient d'autres secteurs d'activité de l'hôpital, ne satisfont pas les personnels, et les médecins urgentistes ont rejoint la grève. Dans le même temps, la pénurie de médicaments se poursuit et concerne des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (comme des hypertenseurs, des corticoïdes ou des vaccins) du fait de la priorité accordée par les laboratoires aux objectifs économiques (fabrication en Asie, notamment).

Le gouvernement a profité de l'été pour publier la loi Fonction Publique, attaquant le statut de fonctionnaire. Un amendement a aussi modifié la procédure disciplinaire concernant l'Enseignement supérieur, mettant en cause la clause d'indépendance des enseignants chercheurs.

La rentrée scolaire et universitaire s'est faite dans un contexte de réformes contestées par nombre de collègues, et de moyens insuffisants, notamment pour accueillir et faire réussir de plus en plus d'étudiants à l'Université.

Les actes de répression policière se multiplient, allant jusqu'à mettre des vies en danger, à mettre en cause le droit de manifestation, soulevant l'indignation d'organisations politiques, syndicales ou associatives et suscitant l'intervention du défenseur des droits.

Le gouvernement garde son cap concernant les retraites avec l'objectif de ne pas augmenter la part du PIB consacrée qui leur est consacrée. Avec l'accroissement du nombre de retraité.e.s (baby-boom, augmentation de la longévité) et l'absence d'indice sur une relance de l'économie, les pensions ne peuvent que baisser pour les actuel.le.s et futur.e.s retraité.e.s.

Quant aux actuel.le.s retraité.e.s, si certain.e.s ont été concernés par la suppression de l'augmentation de la CSG, la majorité des collègues enseignant.e.s-du supérieur n'ont bénéficié que de l'augmentation dérisoire de 0.5% de Janvier dernier. Et le risque est grand que les mesures d'augmentation des pensions prévues au PLFSS 2020 différencient encore les retraité.e.s selon le montant de leur pension (2 000 € pour un célibataire ?).

C'est pourquoi le SNESUP-FSU appelle ses syndiqué.e.s et les enseignants du supérieur à agir le 8 octobre avec le Groupe des 9 pour la revalorisation de nos pensions et notre pouvoir d'achat. ■

Michelle Lauton,  
le 25 septembre 2019



## AÉROPORT DE PARIS : NON À LA PRIVATISATION !

Il faut 4.7 millions de signatures d'ici le 12 mars prochain pour obtenir un référendum d'initiative partagée. Il y a 822 000 signatures au 25 septembre. Emmanuel Macron envisage de modifier la loi pour ramener dans l'avenir le nombre de signatures à 1 000 000. Il faut très vite dépasser ce million.

Si vous ne l'avez pas encore fait, **signez, faites signer vos proches, vos ancien.ne.s collègues, vos voisin.e.s... sur le site du ministère :**

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Tout.e citoyen.ne français.e inscrit.e sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat peut participer.

Il faut se munir de :

**X sa carte d'identité ou passeport (obligatoire)**, numéro - date de délivrance - département de délivrance.

**X sa carte d'électeur-trice (facultative** mais utile car ce sont les données utilisées pour vous identifier sur la liste électorale).

Une **adresse e-mail** devra être saisie.

**Attention !** Il faut indiquer **le nom de naissance**, tous les **prénoms dans l'ordre**. Si le nom n'apparaît pas ensuite, on peut faire une **réclamation**. ■

## 9<sup>ÈME</sup> CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU : DU 9 AU 13 DÉCEMBRE 2019 À CLERMONT-FERRAND VOTEZ DÈS MAINTENANT ET JUSQU'AU 11 OCTOBRE !

- Vous êtes retraité.e.s de l'enseignement supérieur ?
- Vous êtes syndiqué.e.s au SNESUP-FSU ?
- Vous vous reconnaissez donc dans les valeurs de votre syndicat, dans son engagement auprès de tous les personnels et dans sa défense d'une université démocratique promouvant un esprit de recherche scientifique et critique ?

La FSU, dont le SNESUP-FSU est un des syndicats nationaux, tiendra son congrès triennal courant décembre 2019. Afin de représenter au mieux les différents points de vue qui s'expriment dans notre fédération et ses syndicats au travers des courants de pensée, un vote global sur les grandes orientations que devraient adopter la FSU se déroulera à compter du vendredi 20 septembre.

En participant au vote, vous confortez la FSU dans sa représentativité et le SNESUP-FSU dans sa position de premier syndicat de l'enseignement supérieur, vous contribuez à la clarté de nos débats et de nos positionnements.

Nous comptons sur vous ! ■

Voir les modalités de vote ci-après.

Jean Marie Canu

## Où s'informer ?

- Documents en ligne à : <http://www.fsu.fr/-Congres-de-Clermont-Ferrand-decembre-2019-.html>
- Le rapport d'activité et les motions d'orientation avec les listes de candidat.e.s aux instances fédérales nationales : **supplément de couleur grise de la revue POUR de la FSU, numéro 218, août 2019**, arrivé chez les adhérent.e.s en septembre.
- Supplément spécial de 4 pages au mensuel Le SNESUP n° 677 contenant des appels à voter des tendances de la FSU représentées au sein du SNESUP-FSU, et leurs appréciations sur le rapport d'activité consultable en ligne : [http://fsu.fr/IMG/pdf/24p\\_n\\_b\\_fsu\\_rapport\\_activite\\_2019\\_pdf.pdf](http://fsu.fr/IMG/pdf/24p_n_b_fsu_rapport_activite_2019_pdf.pdf)
- Le BULLETIN de VOTE est joint.
- Les textes préparatoires relatifs aux 4 thèmes retenus pour le congrès et les propositions en discussion pour la modification des statuts de la fédération seront **dans un autre supplément du POUR**, qui arrivera en octobre chez les adhérent.e.s.

## Les quatre thèmes retenus sont :

- 1/ Éducation, formation, culture et recherche : relever le défi de la démocratisation
- 2/ La Fonction publique, une idée moderne
- 3/ Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique
- 4/ Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

Le vote sur les quatre thèmes du congrès a lieu en congrès fédéral national, après enrichissement des documents préparatoires, notamment dans les congrès fédéraux départementaux où le SNESUP-FSU devra être représenté.

## Qui vote ? Sur QUOI ?

Chaque syndiqué.e ayant acquitté sa cotisation après septembre 2018 et jusqu'au jour du vote est appelé.e à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur le rapport d'activité et les motions d'orientation, les votes sont organisés par chaque syndicat national.

Pour le rapport d'activité, un vote est prévu sur l'ensemble du rapport d'activité. Mais ce vote global est complété par des votes sur des « fenêtres », (« contexte » page 6, « activité de la FSU dans les différents secteurs » page 12), qui proposent des rédactions différentes sur deux questions qui font particulièrement discussion dans le bilan d'activité de ces trois dernières années.

Chaque syndiqué.e est appelé.e à choisir par son vote entre les **différentes listes et textes d'orientation** qui sont proposés. 5 listes se présentent aux suffrages des adhérent.e.s, dont les appellations et sigles ne recourent pas exactement les courants de pensée du SNESUP-FSU.

## Comment Voter ?

- Soit selon les modalités décidées par chaque section syndicale : vote sur place ou vote par correspondance local
- Soit par vote par correspondance national (*c'est le seul vote possible pour les syndiqué.e.s retraité.e.s relevant de la section 999*).

### Attention :

- Il faut utiliser le bulletin de vote fourni par la FSU.
- Le vote par procuration, par courriel, ou par tout mode de vote électronique est proscrit.

Pour **voter par correspondance**, il faut :

- 1) mettre le bulletin de vote dans une enveloppe vierge cachetée,
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, et signature du ou de la syndiqué.e,
- 3) faire parvenir ce vote soit **aux responsables de la section** avant la date de la réunion prévue pour le vote de la section, soit **expédié au siège au plus tard le 11 octobre** (cachet de la poste faisant foi) au siège du SNESUP – 78 rue du Faubourg Saint Denis – 75010 Paris, avec la mention Congrès FSU, .

En aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la section départementale FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP-FSU qui est seul en charge de recenser les votes de ses adhérent.e.s.

### **VOTES DÉPARTEMENTAUX [ à ne pas confondre avec le vote national ]**

Certaines sections départementales<sup>1</sup> (SD) FSU organisent des votes départementaux spécifiques (activité, orientation) pour la préparation de leur congrès préparatoire au congrès national, quand elles ont fait le choix de renouveler à cette occasion leur direction départementale (CDFD). Dans ce cas, il faut se rapprocher de la section départementale

---

## **HOLD-UP SUR LES RETRAITES ET LES RETRAITÉ.E.S**

---

On peut résumer les projets de réforme des retraites en un seul nombre, arbitrairement choisi par le gouvernement : **13,8 %**. C'est le pourcentage maximum du PIB qu'il a décidé d'allouer à l'enveloppe globale qui financera l'ensemble des retraites de base. Ce nombre -l'actuel pourcentage du PIB- vient sans justification aucune et d'autres curseurs pouvaient être mis en œuvre si l'intention avait été sincère de garder un système par répartition, solidaire, juste et servant des pensions décentes. On peut douter de la sincérité du gouvernement quand il demande au Conseil d'Orientation sur les Retraites (COR) de revoir sa copie dans un sens plus alarmiste afin de pouvoir justifier sa politique anti-retraité.e.s. De plus, il se réserve le droit de baisser encore ce seuil de 13,8 % et programme la diminution drastique des pensions puisque le nombre des retraité.e.s augmente.

Enfin on peut noter qu'un verrou analogue n'est pas mis en place par exemple quand il s'agit de l'argent gaspillé et même détourné avec le Crédit Impôt Recherche (CIR). Celui-ci est financé sans aucun frein ni contrôle ni utilité vérifiée.

Que signifie pour nous, déjà retraité.e.s, ce plafond de 13,8 % du PIB ? Il annonce tout simplement que ces réformes s'appliqueront à nous, rétroactivement en quelque sorte, puisqu'elles vont aussi baisser nos pensions. L'imagination ne manque pas pour cela ; nous avons déjà l'indexation défavorable et même pas respectée, nous avons déjà eu l'augmentation de la CSG ; On avance l'idée d'augmentation des pensions jusqu'à un certain seuil seulement. On peut même parier que l'attaque sur les pensions des déjà retraité.e.s se fera au nom de l'équité !

De plus, ajoutons les hausses de cotisation des complémentaires santé qui sont indirectement imputables à la politique du gouvernement. Et dernière idée avancée et retirée 3 jours plus tard : un coup de rabet sur les exonérations fiscales concernant l'emploi à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans, ce qui à la fois baisserait le pouvoir d'achat de retraité.e.s et risquerait d'augmenter le travail non déclaré.

Notre secteur Retraité.e.s syndiqué.e.s SNESUP-FSU travaille à informer, analyser, alerter pour contribuer à la nécessaire mobilisation commune des actif.ve.s et retraité.e.s, qui devra être massive et unitaire, condition pour réussir à empêcher ce nouveau hold-up du capital contre le travail. Car il faut le répéter : nous sommes retraité.e.s parce que nous avons travaillé. Notre pension n'est pas une allocation sociale : elle vient en reconnaissance de notre travail. ■

Hervé Lelourec

---

<sup>1</sup> Départements concernés : 05-11-13-15-21-22-24-26-28-30-31-35-36-38-39-41-43-44-45-53-56-66-71-72-74-75-78-80-86-92-93-94-95-2A-974